

Exemple totalement inventé

Redressement des compléments de salaire

Nom et Prénom :	MARTIN Marie
Maladie :	du 1er Janvier 2006 au 31 mai 2006
Carence :	Sans

Etablissement :	CG 313
Matricule :	000000

Mois	Perte de salaire brute(A)			Indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale avec incidence charges(B)				A - B = [C]
	Nombre de jours de travail non rémunérés	Taux journalier brut	Montant brut	Nombre de jours de versement Sécurité Sociale	Indemnités journalières nettes versées par la Sécurité Sociale	Coefficient de charges *	Montant brut	Indemnité complémentaire à la Sécurité Sociale
janv-06	22	60,00 €	1 320,00 €	28	22,00 €	1,21224	746,74 €	573,26 €
févr-06	22	60,00 €	1 320,00 €	28	28,50 €	1,21224	967,37 €	352,63 €
mars-06	22	60,00 €	1 320,00 €	31	28,50 €	1,21224	1 071,01 €	248,99 €
avr-06	22	60,00 €	1 320,00 €	30	28,50 €	1,21224	1 036,47 €	283,53 €
mai-06	22	60,00 €	1 320,00 €	31	28,50 €	1,21224	1 071,01 €	248,99 €

Total en Euros [C] : 1 707,40 €

Montants versés sur la fiche de paie (D)

janv-06	573,26 €
févr-06	573,26 €
mars-06	493,25 €
avr-06	519,92 €
mai-06	493,25 €

Redressement dû à la reconnaissance de votre maladie professionnelle. Nous vous retenons les compléments maladie.

Total en Euros (D) : 2 652,94 €



d'où un redressement de (C-D) **-945,54 €** sous la rubrique **1720 R** sur la fiche de paie du mois de **août-06**

Service de Gestion Administrative du Personnel, le

* Les indemnités journalières, que verse la Sécurité Sociale, sont des montants nets. Il convient donc de leur appliquer un coefficient qui permet de les traduire en brut pour pouvoir les comparer à la perte de salaire, qui est elle aussi exprimée en brut.

Dans cette exemple, l'entreprise ne peut pas retenir plus de 132,00 € (brut) sur le mois d'Août. Pour récupérer le montant du redressement, il faudra : 945,54€ / 132,00 € = 7 mois avec - 132,00 € et 1 mois avec - 21,54 €. Attention, dans la pratique, tout est retenu sur le premier mois, c'est illégal.